

Sun Life – 2^e rapport annuel sur l'utilisation du produit des obligations durables

Mars 2021

Contexte

Le 13 août 2019, la Sun Life a émis sa première obligation durable, soit les débentures à taux variable différé de 2,38 % non garanties subordonnées de la série 2019-1 (l'« obligation durable ») venant à échéance en 2029 et représentant un capital de 750 millions de dollars. Aux termes du Cadre des obligations durables (le « Cadre »), nous nous sommes engagés à publier chaque année un rapport portant sur l'utilisation du produit de celles-ci. Le présent rapport est le deuxième rapport annuel. Il montre l'affectation de la somme équivalente au produit des obligations durables par catégories répondant aux critères d'admissibilité¹, tel qu'elles sont définies dans le Cadre.

Catégories répondant aux critères d'admissibilité :

- Énergie renouvelable
- Efficacité énergétique
- Immeubles durables
- Transports non polluants
- Gestion durable de l'eau
- Accès aux services essentiels

La durabilité à la Sun Life

À la Sun Life, notre raison d'être consiste à aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain. Notre approche de la durabilité est directement alignée sur nos priorités d'affaires et notre raison d'être. Bâtissant sur notre assise de société digne de confiance, nous mettons l'accent sur les trois aspects qui recèlent les meilleures occasions d'exercer une incidence positive sur la société tout en nous procurant un avantage concurrentiel : accroître la sécurité financière, encourager un mode de vie sain et promouvoir les placements durables. Dans le cadre de nos efforts d'investissement durable, nous gérons le capital en utilisant des processus empreints de durabilité. De plus, nous faisons des placements qui favorisent une économie à faible émission de carbone et inclusive.

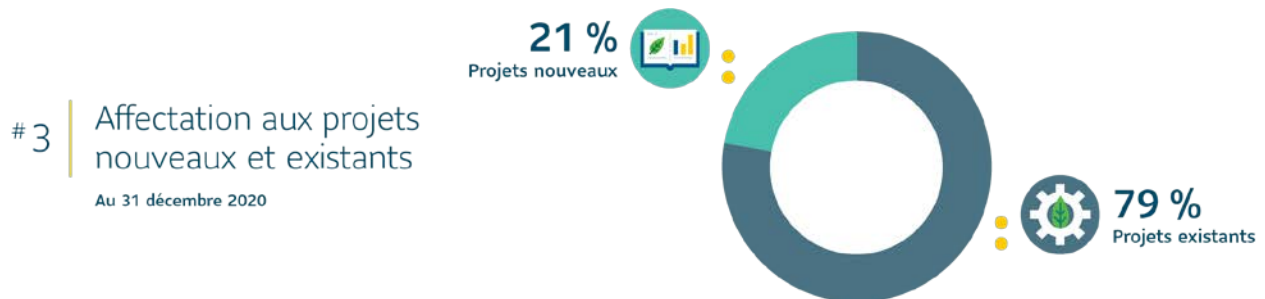
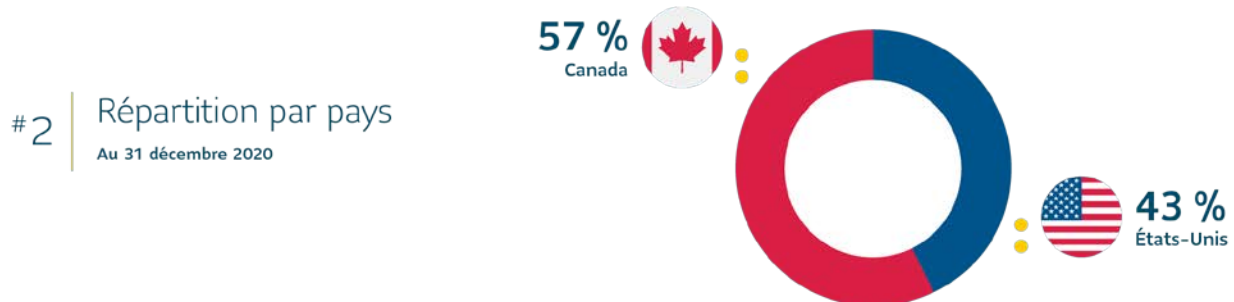
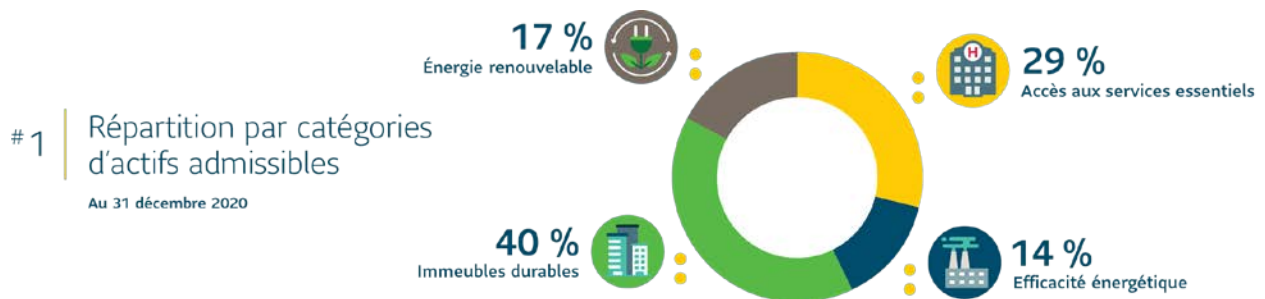
Conformément à notre raison d'être et à nos priorités en matière de durabilité, nous affectons 29 % du montant équivalent au produit net de l'émission d'obligations durables à la catégorie

¹ Les catégories admissibles du Cadre des obligations durables de la Sun Life sont alignées sur les principes applicables aux obligations vertes 2018, aux principes applicables aux obligations sociales 2018 et aux lignes directrices applicables aux obligations durables 2018 de l'International Capital Market Association (ICMA). Pour l'utilisation du produit en vertu des principes applicables aux obligations vertes, elles comprennent l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique, les immeubles durables, les transports non polluants et la gestion durable de l'eau. Pour l'utilisation du produit en vertu des principes applicables aux obligations sociales, elles comprennent en plus l'accès aux services essentiels.

Accès aux services essentiels. L'actif de cette catégorie contribue à la santé à long terme des collectivités, ce qui sert l'objectif de développement durable (ODD) n° 3 des Nations Unies : Bonne santé et bien-être. Cet ODD vise la prévention et le traitement de maladies ainsi que la promotion de la santé mentale et du bien-être.

Nous contribuons directement et indirectement à la réalisation des 17 ODD. Cependant, nous sommes d'avis que notre appui à l'ODD n° 3 nous permet de générer les meilleures retombées. Pour en savoir plus sur la durabilité à la Sun Life, rendez-vous à sunlife.com/durabilite.

Les tableaux ci-après montrent la répartition du montant par catégorie d'actifs admissibles, pays et types de projet (nouveaux et existants)².



² Le jour de clôture pour les projets nouveaux et existants, en fonction de la date d'acquisition, est le 13 août 2019 – soit la date de l'émission de l'obligation durable.

Revue externe

Le processus de sélection des actifs admissibles pour l'émission de cette obligation durable comprend une revue des actifs par un tiers indépendant³. Cette revue vise à assurer la conformité des actifs aux critères d'admissibilité. Elle inclut notamment la validation des éléments suivants :

- i) Les actifs sélectionnés répondent aux critères d'admissibilité
- ii) La Sun Life a dressé un rapport relativement aux indicateurs de rendement clés appropriés, qui sont harmonisés avec les critères d'admissibilité de la catégorie concernée du Cadre

Pour connaître la méthodologie d'élaboration de ce rapport, reportez-vous à l'Annexe A.

Utilisation du produit de l'émission obligataire

Le produit de l'émission de l'obligation durable a été affecté à quatre des catégories admissibles, décrites ci-haut (énergie renouvelable, efficacité énergétique, immeubles durables et accès aux services essentiels). Les actifs requis pour financer l'émission de l'obligation durable ont tous été affectés et le produit, entièrement utilisé⁴ ⁵. Comme il est résumé ci-dessous, la répartition est conforme au Cadre publié en mars 2019.

Résultats en matière de durabilité et avantages pour la société

Le tableau ci-dessous montre les montants affectés en fonction du portefeuille global. Selon la participation de la Sun Life dans les projets⁶, nous déclarons les parts de puissance installée, d'énergie éolienne générée annuellement et d'émissions de gaz à effet de serre (GES) évitées par année. Pour les autres catégories, nous avons appliqué les mesures d'évaluation appropriées et rendu compte de la part de la Sun Life relativement aux indicateurs de retombées.

³ Sustainalytics, entreprise indépendante d'analyse des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

⁴ Afin d'être en mesure de sélectionner un ensemble diversifié d'actifs dans différentes catégories, nous n'avons pas toujours inclus le montant total investi par la Sun Life relativement à un actif dans l'obligation durable. Cela signifie que pour certains actifs, nous n'avons inclus qu'une partie de l'investissement global dans cette émission. Nous avons également calculé les économies au prorata, en fonction du montant affecté à l'obligation durable seulement.

⁵ Chaque année, nous passerons en revue les actifs qui appuient l'obligation durable. Comme dans le cours normal des activités, il est possible que nous ayons à rembourser un placement en instruments à taux fixe plus tôt que prévu. Lorsque la situation se présentera, nous trouverons un remplacement adéquat et nous communiquerons le changement dans le rapport annuel sur l'obligation durable.

⁶ La participation de la Sun Life à un projet était fondée sur les titres de créance et les titres de participation déployés en tant que proportion de la capitalisation totale ou de la juste valeur marchande du projet au moment de l'investissement.

Tableau 1 : Utilisation du produit et retombées

Obligation durable de la Sun Life – Critères	Nombre d'actifs	Valeur au 31 décembre 2020 (M\$ CA)	Obligation durable de la Sun Life – Participation au projet	Indicateurs de retombées	Projection ou réalisation	Incidence favorable directe de l'obligation durable de la Sun Life sur la société
Énergie renouvelable	1	129 \$	24 %	Émissions de gaz à effet de serre réduites ou évitées (tonnes de dioxyde de carbone)	Réalisation	24,713 (1)
Efficacité énergétique	2	102 \$	97 %		Projection et réalisation	46,597
Immeubles durables	1	299 \$	97 %		Réalisation	156
Sous-total	4	531 \$		Émissions de dioxyde de carbone réduites ou évitées, en tonnes		71,466
Accès aux services essentiels	1	137 \$	76 %	Lits de patient libres	Réalisation	93
	1	70 \$	97 %	Lits de patient libres	Projection	112
	1	13 \$	97 %	Familles prises en charge au refuge, à tout moment	Projection	29
Sous-total	3	219 \$		Nouveaux lits de patient et familles prises en charge		234
Total	7	750 \$				

(1) La part de puissance installée et celle d'énergie produite annuellement de la Sun Life pour ce projet s'établit à 54 mégawatts (MW) et 176 890 mégawattheures (MWh), respectivement.

Pour consulter la liste des actifs, reportez-vous à l'annexe B. En raison des dispositions contenues dans les ententes de confidentialité typiques pour les opérations conclues sur les marchés privés, nous ne divulguons pas le nom de chaque investissement. Nous fournissons toutefois de l'information générale sur l'incidence favorable de chaque investissement sur la société.

Annexe A – Méthodologie

Le choix des indicateurs de retombées à prendre en compte sur les plans environnemental et social a été renseigné par les guides *Harmonized Framework for Impact Reporting*⁷ et *Working Towards a Harmonized Framework for Impact Reporting for Social Bonds*⁸ publiés par l'ICMA. Ces guides énoncent les principes de base et les indicateurs de rendement pour la communication de l'information sur les retombées. Ces indicateurs comprennent la réduction et l'évitement des émissions de GES et la production d'énergie renouvelable, annuellement, s'inscrivant dans les projets d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable.

Les émissions de GES évitées dans le cadre de projets d'énergie renouvelable sont estimées en multipliant la production annuelle d'énergie renouvelable en mégawattheures (MWh) par le facteur d'émission de dioxyde de carbone (tonnes par MWh). Pour le Canada, nous utilisons le facteur d'émission provenant de l'outil conçu par la Régie de l'énergie du Canada. La réduction des émissions s'inscrivant dans les projets d'immeubles durables et d'efficacité énergétique est estimée au moyen d'une comparaison avec le niveau de certification de base en tonnes de dioxyde de carbone ou en pourcentage d'émission de carbone pour la région. L'incidence des projets d'accès aux services essentiels est mesurée par le nombre de lits de patient ajoutés et de familles prises en charge ou par l'augmentation de la part de population qui obtient un accès aux services.

⁷ International Capital Market Association, *Harmonized Framework for Impact Reporting*, juin 2019
<https://www.icmagroup.org/assets/documents/Regulatory/Green-Bonds/June-2019/Handbook-Harmonized-Framework-for-Impact-Reporting-WEB-100619.pdf>

⁸ International Capital Market Association, *Working Towards a Harmonized Framework for Impact Reporting for Social Bonds*, juin 2019
<https://www.icmagroup.org/assets/documents/Regulatory/Green-Bonds/June-2019/Framework-for-Social-Bond-Reporting-Final-06-2019-100619.pdf>

Annexe B – Actifs auxquels sont adossées les obligations durables

M\$ CA, au 31 décembre 2020								Montant affecté à l'obligation durable	
Catégorie	Lien avec la catégorie	Actifs	Description	Acquisition	Échéance	Pays	Description de l'investissement durable	Valeur par actif en M\$ CA 1)	%
Énergie renouvelable	Investissements dans des installations et de l'équipement servant à générer, à transporter et à distribuer l'énergie provenant de sources renouvelables	1	Parc éolien canadien	22 déc. 2017	2042	Canada	Financement d'un parc éolien situé au Québec, sur un terrain boisé dense et peu habité	129 \$	17%
Efficacité énergétique	Investissements dans des installations et de l'équipement servant à réduire la consommation d'énergie ou à améliorer l'efficacité des ressources	2	Améliorations de l'efficacité énergétique – Grande bibliothèque publique aux É.-U.	15 oct. 2019	2039	États-Unis	Contrats de performance en matière d'économies d'énergie visant des améliorations de l'efficacité énergétique d'une grande bibliothèque publique aux États-Unis	78 \$	10%
		3	Système scolaire de l'est des É.-U.	30 mai 2019	2034	États-Unis	Prêteur unique pour le financement d'un contrat de performance à rémunération conditionnelle visant 17 projets d'amélioration de l'efficacité énergétique dans un système scolaire d'envergure des États-Unis (29 écoles publiques)	24 \$	3%
Immeubles durables	Investissements dans des immeubles commerciaux ou résidentiels, nouveaux ou existants, qui répondent ou devraient répondre aux normes de certification durable établies par un organisme indépendant, selon la conception, la construction et les plans d'opérations de l'immeuble, ou aux normes de certification énergétique	4	Bâtiment certifié LEED Or dans une grande ville canadienne	17 juil. 2019	s.o.	Canada	Tour de bureaux catégorie AAA situé au centre-ville d'un important marché canadien, qui a obtenu les certifications LEED Or et BOMA BEST Platine	299 \$	40%
Accès aux services essentiels	Investissements dans des installations et de l'équipement qui améliorent l'accès aux services essentiels, qu'ils soient publics, sans but lucratif, gratuits ou subventionnés	5	Meilleur accès aux soins médicaux et aux services en santé mentale	7 févr. 2018	2031	États-Unis	Financement pour une clinique située dans le Midwest où sont offerts des traitements médicaux et des services en santé mentale et en toxicomanie à l'intention des vétérans de l'armée. Le projet contribue à l'infrastructure permettant d'améliorer l'accès aux soins et services publics.	137 \$	18%
		6	Clinique de santé comportementale et mentale Meilleur accès aux services en santé mentale dans une grande ville des États-Unis	9 sept. 2019	2051	États-Unis	Financement pour la construction d'un centre de santé comportementale axé sur la santé mentale dans la ville de New York. La raison d'être de l'établissement de santé vise est de favoriser la santé mentale et le bien-être et est dirigé par un organisme sans but lucratif, qui améliore l'accès aux services de santé publics.	70 \$	9%
		7	Refuge pour sans-abri dans une grande ville américaine	28 août 2019	2049	États-Unis	Prêteur unique pour la monétisation d'un contrat; un organisme sans but lucratif bien établi d'une grande ville américaine vise à fournir un refuge temporaire à des familles en situation d'itinérance. Le contrat améliore l'accès aux services sans but lucratif, notamment en matière d'emploi et de logement, ce qui a une incidence favorable sur la société.	13 \$	2%
Total								750 \$	100%

(1) La valeur est déterminée comme étant la valeur utilisée pour reporter l'actif au bilan de la Sun Life au 31 décembre 2020. Dans le cas des actifs en dollars américains, le taux de change appliqué pour la conversion en dollars canadiens est de 1,273. Reportez-vous aux états financiers pour les précisions par types d'actif.